

Pantaleo RIZZO

L'Économie Solidaire : un cadeau-poison pour le SEL, LETS, TR, BT et SRI

Depuis 25 ans, il y a des hommes et des femmes qui expérimentent un comportement économique et une structure relationnelle qui donnent lieu à une pratique monétaire, dont l'intégration/distinction du champ de l'économie solidaire est un thème de conversation passionnée. Parmi les dénominations actuelles des expérimentations en cours, il y a le LETS (Local Exchange and Trading System), le SEL (Système d'Échange Local), le TR (Tauschring), la BT (Banca del Tempo), le SRI (Sistema di Reciprocità Indiretta).

Chaque personne, une fois qui a adhéré à l'expérimentation, inscrit sur un catalogue d'annonces autant ses offres que ses demandes, afin d'effectuer des transferts d'objets, de services ou de savoirs. Chaque transfert est la conséquence d'une initiative personnelle qui peut être prise autant par celui qui veut donner que par celui qui veut recevoir. Terminé le transfert, le receveur remplit un formulaire dont les informations (date du transfert, objet du transfert, valeur du transfert, nom du donateur et nom du receveur) sont destinées à être enregistrées dans un système comptable constitué de comptes personnels. La valeur du transfert est enregistrée avec le signe positif sur le compte personnel du donateur et avec le signe négatif sur celui du receveur. Le solde de chaque compte personnel doit fluctuer entre deux limites symétriques, l'un positif et l'autre négatif. Si le solde d'un compte personnel dépasse l'un ou l'autre limite, l'adhérent titulaire du compte doit effectuer des transferts de façon telle à rentrer dans les limites, autrement il perd la confiance des autres adhérents et ceux-ci ne transfèrent plus avec lui.

Pour que cette pratique soit intégrée dans l'économie solidaire, il faut qu'elle ait le même sens que celui de l'économie solidaire. Du dossier scientifique préparé pour cette rencontre on peut déduire que l'économie solidaire applique à son objet d'étude une approche organisationnelle. Elle concerne des services produits par des organisations ayant forme associative, même si ce n'est ni le *statut d'association*, ni *l'objet de leur activité*, qui permettent d'intégrer telle ou telle organisation dans le champ de l'économie solidaire. Le sens de l'économie solidaire est donc contenu dans un *espace public de proximité*, constitué par une *libre association de personnes*, où il est possible de *mener en commun des actions*. Vu que, à l'exception de celui du SRI, tous les systèmes comptables sont gérés par des organisations ayant forme associative, la thématique du dossier scientifique leur serait adaptée. De fait, elle inclut les SEL dans le champ de l'économie solidaire, par effet de leurs activités de production et sur la base d'une « hybridation de ressources » (telles que la contribution du travail de bénévolat, la cotisation en argent des membres de l'organisme, les subventions monétaires publiques, les recettes tirées de l'activité elle-même). Ainsi faisant, l'approche organisationnelle de l'économie solidaire ne distingue nettement pas les expérimentations monétaires des LETS, SEL, TR, BT et SRI, de celles qui ont été bloquées dans les années trente et cinquante, ni de leurs prolongements actuels (Ithaca-Hours, RGT, Chèque-Heure).

Or je conteste la validité de l'approche organisationnelle vis-à-vis des systèmes comptables de type SEL, LETS, TR, BT et SRI. J'affirme par contre que dans le champ de l'économie solidaire peuvent être incluses les expérimentations de type Ithaca-Hours (états-Unis), Wir (Suisse), Chèque-Heure (France), RGT (Argentine), car elles sont des pures organisations. Ces organisations émettent des formes d'argent communautaire qui, dès que les autorités publiques les reconnaissent, peuvent facilement devenir formes d'argent complémentaire aux formes d'argent national ou à l'Euro, comme c'est le cas du Wir et des billets émis par les « nœuds » de la RGT. Les pratiques monétaires de Ithaca-Hours et de Chèque-Heure agissent sur l'appareil comptable de l'argent et ont comme prédécesseur historique, même en considérant les différences dues, le billet de travail

(labour note) émis suite à la théorie de Robert Owen (1832). Ces premières formes d'argent communautaire modifiaient le nom et la valeur unitaire de l'unité de compte : heure au lieu de livre sterling. Dans les années trente du XX^e siècle, les formes d'argent communautaire, telles que le Wära (Allemagne), le Bon de premier secours de Vörgl (Autriche), le Bon-valor (France) et dans un premier moment le Wir (Suisse), ont émergé suite à la théorie de Silvio Gesell. Ces secondes formes d'argent communautaire agissaient sur la valeur nominale de l'objet monétaire pour le dégrader proportionnellement à la dégradation de la marchandise y comprise la force de travail. La caractéristique commune de l'argent nationale et aussi de toutes les formes d'argent communautaire est que l'objet monétaire est : (1) imprimé avant le transfert des biens économiques, (2) émis par un organe social spécifique, (3) signé par un référent représentatif, (4) fait circuler parmi les membres d'un organisme social. Chaque différente forme d'argent est donc une monnaie sociale. Différemment, les monnaies émises dans le cadre des LETS, SEL, TR, BT et SRI, n'ont pas de prédécesseurs historiques. Le formulaire n'est pas assimilable à l'argent parce qu'il est : (1) rempli après le transfert, (2) émis par n'importe quel adhérent, (3) signé par le receveur et parfois validé par le donateur, (4) enregistré en comptabilité sans jamais le faire circuler parmi les adhérents. Chaque monnaie émise dans ce dernier cadre est alors une monnaie personnelle ou, en d'autres mots, une informative.

Pour comprendre ces deux différentes pratiques monétaires, il faut faire la distinction entre deux types de pluralité : le « nous » et le « vous ». Le « nous » est une pluralité universelle, c'est-à-dire un modèle unique pour tous, qui doit absolument renvoyer à un référent spécifique qui le représente de façon adéquate, selon les trois principes de l'imagination logique : identité, non-contradiction, tiers-exclu. À la pluralité du « nous » est rattaché l'imaginaire organisationnel, lequel prend la forme d'un organigramme et fonctionne selon la logique du rôle professionnel et de la position hiérarchique, ce qui nécessite un plan de division du travail. Cet imaginaire est typique des organisations. Chaque membre de l'organisme social est ainsi relié aux autres par une reliance organisationnelle. Différemment, le « vous » est une pluralité strictement personnelle, c'est-à-dire qui ne renvoie à aucun référent spécifique, ce qui évite le recours à la division du travail. Cela permet à n'importe quel adhérent de le représenter à l'occasion d'un transfert, selon le principe de l'imagination redondante. À la pluralité du « vous » est rattaché l'imaginaire multilatéral. Vu le manque d'un plan de division du travail, la compréhension-interprétation des activités de transfert dans les SEL est possible seulement par l'application des procédés de métonymie et de métaphore. Par la métonymie, l'adhérent peut comprendre son propre « vous » en chacun des autres, puisqu'il peut déplacer librement sa charge émotionnelle (affective) de l'un à n'importe quel autre adhérent. Par la métaphore, l'adhérent peut interpréter le « vous » de n'importe quel autre adhérent. Il condense les différents « vous », chacun spécifique à chaque adhérent au système. Chaque adhérent (je) est ainsi relié à une multitude personnelle (vous), ce qui comporta la structuration d'une reliance multilatérale (vous--je), laquelle prend la forme d'un astérisque.

En prenant en considération le système comptable du SRI (mais aussi celui du LETS, SEL, TR, BT) et en faisant la comparaison entre le compte personnel de n'importe quel adhérent avec la somme algébrique de tous les autres comptes personnels, on constate pratiquement une structure relationnelle de symétrie multilatérale (par exemple, si le solde du compte personnel est +500 unités, la somme algébrique des autres comptes est -500 unités). Le lien entre l'adhérent et les autres est de type émotionnel, similaire à celui de l'amitié mais avec la différence que à l'autre bout du lien il n'y a pas un « tu » mais un « vous ». En regardant la succession des transferts de n'importe quel adhérent, on constate que le comportement économique est celui de réciprocité multilatérale, puisqu'il peut donner aujourd'hui à un adhérent et il peut recevoir au moment de nécessité d'un quelconque autre adhérent qui peut satisfaire son besoin. L'action de réciprocité est pleinement personnelle, similaire à celle de l'amitié mais avec la différence qu'à l'autre bout de l'action il y a un adhérent qui interprète un « vous » et non un « tu ». Par rapport au système d'interaction des organisations, le LETS, SEL, TR, BT ou SRI, est un système d'interinformation qui permet l'information réciproque entre chaque adhérent et sa multitude personnelle. L'adhérent au système

d'interinformation n'est pas un acteur qui doit s'identifier à un modèle ; il est un auteur, c'est-à-dire un promoteur qui crée mentalement sa propre multitude personnelle.

Par l'étude de l'histoire des pensées philosophiques, sociologiques et économiques, j'affirme que la présence en même temps de ces deux types de monnaies, et donc de ces deux types de systèmes et de reliances, est une expérience historiquement inconnue. Leur utilisation non conflictuelle est possible, mais elle doit être faite par le procédé de l'oxymore et au niveau de la personne concrète. Ce procédé permet le va-et-vient entre champs d'action et de relation qui sont ordonnés par des pluralités différentes, et donc par de sens différents. Seulement la personne concrète peut effectuer le va-et-vient entre la pluralité du « nous » (en s'inscrivant à une organisation) et la pluralité du « vous » (en adhérant à un LETS, SEL, TR, BT, SRI). Les autorités publiques sont le résultat seulement de l'imaginaire organisationnel et, donc, elles ne peuvent pas récupérer et discipliner non seulement le système d'interinformation mais aussi le réseau d'amitié.

Toutefois, les expérimentations LETS, SEL, TR et BT, ne sont pas des formes pures de système d'interinformation. Elles sont encore des profils sémantiques de deux systèmes : le système d'interinformation, qui constitue le corps profond, et le système d'interaction, qui le travestit d'organisation associative en surface, par l'adoption d'un statut social. Les adhérents à ces expérimentations vivent le conflit entre imagination logique et imagination redondante. Aussi les adhérents au SRI, quand il était encore intégré dans l'ASSEM (Associazione per lo Sviluppo Sociale ed Economico di Martano), ont vécu ce conflit de façon déchirant, mais après deux ans une partie d'eux l'a dépassé en éliminant le statut associatif. Actuellement, au lieu de se réunir en assemblée et au lieu de déléguer à des référents la gestion des instruments d'interinformation, chaque adhérent au profil SRI tient avec les autres adhérents une propre conversation multilatérale (vous--je) et se charge lui-même de mettre au jour les instruments d'interinformation. Ainsi le « nous » et la hiérarchie ont été éliminés.

Jusqu'à quand les adhérents aux autres expérimentations n'adoptent pas les conversations multilatérales et la mise à jour personnelle des principaux instruments d'interinformation (liste des adhérents, catalogue des annonces, enregistrement comptable des informatives), la présence du statut social leur est indispensable. Par conséquent, les pouvoirs publics doivent intervenir, contre ou à leur faveur. L'économie solidaire pousse pour une action à leur faveur, et cela protège les adhérents des accusations de faire du travail au noir. Mais cela est un cadeau-poison pour les LETS, SEL, TR, BT et SRI, car il favorise la stratégie législative de la récupération par incorporation du système d'interinformation dans le système d'interaction. De fait, les lois existantes (Italie) et les projets de loi (France) fixent le travestissement des LETS, SEL, TR, BT et SRI, en organisations associatives et les intègrent dans l'économie solidaire comme organisations non marchandes. Il s'agit d'un malentendu improductif qui implique un gaspillage d'argent, en cas de subventions publiques à l'association qui gère l'expérimentation, et surtout un obstacle à la pleine émergence du système d'interinformation.

La portée de l'économie solidaire contemple seulement le système d'interaction. Elle s'arrête là où commence le système d'interinformation. Si l'on veut créer une relation entre les deux systèmes, sans soumettre l'un à l'autre, alors il faut renoncer à l'adjectif « solidaire ». Celui-ci exclut la pluralité du « vous » de son champ d'action et de relation, ou il la soumet à celle du « nous », car c'est seulement le « nous » qui crée le solide. Il faut aussi renoncer à l'adjectif « alternative » parce que le « vous » ne se substitue pas au « nous ». Je propose la dénomination « économie reliante », tout en sachant que l'utilisation des deux systèmes et des deux reliances est faite distinctement, par le procédé de l'oxymore et au niveau de la personne concrète.